

Image not found or type unknown



## Sortir de l'indivision avec un minimum de frais

Par **delphine**, le **02/12/2008** à **15:26**

bonjour, rnun frère et une soeur héritent de leur mère un seul bien : rnune maison estimée à 220 000€rnla soeur l'occupe depuis toujours puisqu'elle l'occupait avec sa mère, le frère n'en veut pas.rnLe frère propose que la soeur lui rachète sa part pour sortir de l'indivision.rnLe notaire dit que ce n'est pas la bonne solution car il y aurait alors 90 000€ de frais de mutation (45% du prix total de la maison, à la charge du frère) et qu'il est préférable de rester en indivision.rnrnchose que l'un et l'autre ne souhaitent pas forcément. Chacun préfère son indépendance.rnpourquoi des frais si élevés ?rncomment faut-il faire pour sortir de cette indivision sans y laisser trop de plumes ?rnmerci de l'intérêt que vous porterez à ma question